

JEUNES FRANCOPHONES SANS FRONTIÈRES

Deuxième Forum mondial de la langue française – Liège 2015

Cap sur l'avenir : une jeunesse névralgique

Mémoire succinct présenté à

Son Excellence la Très Honorable Michaëlle JEAN

Rédigé et parrainé par Samuel SAMSON, président administratif

Le 20 juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

MOT D'INTRODUCTION.....	3
PRÉSENTATION	5
PROPOSITION SPÉCIFIQUE À L'OCCASION DU SECOND FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	7
ANNEXES	9
A. Déclaration des jeunes francophones et francophiles – Québec 2012.....	10
B. Statuts Jeunes francophones sans frontières	13
C. Manifeste du 20 mars 2013	25
D. Liste des membres – Jeunes francophones sans frontières	28

MOT D'INTRODUCTION

Québec, le 19 juillet 2015

**Son Excellence la Très Honorable Michaëlle Jean,
Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie**

Organisation internationale de la Francophonie
19-21, avenue Bosquet
75007 Paris
FRANCE

Excellence,

C'est avec enthousiasme que nous vous livrons, par la présente, un mémoire succinct, synthétisant la démarche poursuivie par *Jeunes francophones sans frontières*, depuis la première impulsion de notre jeune mouvement, à l'occasion du premier Forum mondial de la langue française de Québec, en 2012 et où vous aviez été une témoin privilégié des premiers balbutiements de la confluence de nos forces par le truchement de la *Déclaration des jeunes francophones et francophiles*, librement proclamée à l'issue de la cérémonie de clôture de cet événement.

Trois ans après cette première déclaration, notre mouvement, né d'une initiative impromptue et fort de l'appui volontaire de plus de plus de 1 200 personnes, a pris la forme d'une organisation formellement immatriculée, quoique encore naissante et ayant eu déjà quelques échanges auprès de l'Organisation internationale de la francophonie dont vous tenez désormais les rênes, afin d'assurer un démarchage à la faveur des objectifs précédemment énoncés dans le cadre de la Déclaration de Québec.

Partageant depuis toujours votre foi en la jeunesse, nous avons accueilli avec grand intérêt votre nomination à titre de secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie, en novembre dernier et c'est sans prétention que nous soumettons à votre attention le présent mémoire, relevant en son terme un projet qui nous est cher et que nous aimerions vous proposer à l'occasion de ce second Forum mondial de la langue française ; soit celui d'un groupe

consultatif jeunesse qui saurait porter la voix d'une jeunesse nourrie par la fougue de ses aspirations.

Nous tenons par ailleurs à vous réitérer notre plus ardent désir à collaborer avec votre organisation, que ce soit dans la création du groupe consultatif jeunesse précité ou encore pour toute autre entreprise qui contribuerait à la réalisation des objectifs que nous poursuivons.

En vous assurant de notre impérissable soutien, nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'hommage de notre plus profond respect.

Au nom de Jeunes francophones sans frontières,

Samuel Samson, président administratif

2101, rue Richer
Québec (Québec) G1V 1P7
CANADA

1 (418) 683-9776

1 (418) 262-7397

ssamson@samuelsamson.org

www.samuelsamson.org

PRÉSENTATION

Le 2 juillet 2012, s'inaugurait, à Québec, la première édition du Forum mondial de la langue française, ayant pour trame de fond une réflexion portant sur l' « avenir de la langue française », réflexion dont le coup d'envoi sera éloquent par le secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie d'alors, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf lors de la cérémonie d'ouverture, à travers une invitation lancée aux jeunes, à l'effet de prendre activement part au changement.

Prestement, un groupe d'une dizaine de jeunes participants issus des quatre coins de la francosphère, jusque là inconnus les uns des autres, se coaliseront autour de cette sentence comme quoi « le silence n'est pas une option ».

En marge des activités de la programmation officielle du Forum, ces jeunes se réuniront pour procéder à un travail commun de concertation et de rédaction d'une déclaration jeunesse, pour laquelle ils recueilleront le soutien et l'appui d'une majorité de jeunes participants au Forum et qui sera officiellement proclamée à l'occasion d'une lecture publique, lors de la cérémonie de clôture du Forum. Cette déclaration, qui sera formellement connue, dans sa forme longue, sous le vocable *Déclaration des jeunes francophones et francophiles – Québec 2012*, se déploiera essentiellement sur quatre axes, soit respectivement la libre circulation dans l'espace francophone ; l'éducation et la formation en français, la francisation et la « francophilisation » de l'univers numérique ; la diversité culturelle. Il s'agissait par ailleurs d'un exercice sans précédent en Francophonie et à plus juste titre, considérant l'inclusion d'une jeunesse francophile issue de pays non-membres de l'Organisation internationale de la francophonie, mais ayant néanmoins le français en partage, dans un contexte où toute langue ne saurait connaître, à strictement parler, de frontière géopolitique.

Embrassés par une indéfectible volonté de changement, une soixantaine de participants au Forum parmi les signataires, appuyés par plus de 1 200 autres personnes, se mobiliseront afin de procéder à la formation d'un comité de suivi, succédant au comité de rédaction initial ; un comité qui se transmuera bientôt en organisation non-gouvernementale avec la fondation de *Jeunes*

francophones sans frontières, en 2014, immatriculée dans la province de Québec, au Canada et dont l'énoncé de mission s'articulera essentiellement de façon à assurer un démarchage soutenu auprès des autorités de l'Organisation internationale de la Francophonie, des États membres, des autres acteurs de la gouvernance internationale et de la société civile francophone et francophile, de façon à promouvoir l'essence de la *Déclaration des jeunes francophones et francophiles* de Québec et à concrétiser ses objectifs.

PROPOSITION SPÉCIFIQUE À L'OCCASION DU SECOND FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2012, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estimait que les jeunes de moins de trente ans représentaient plus de la moitié de la population mondiale¹, une réalité d'autant plus prégnante au sein de la Francophonie, alors que le continent africain, où les jeunes de moins de 15 ans représentaient 41,0 % de la population africaine en 2009², rassemblait 54,7 des effectifs francophones en 2014³ et pourrait augmenter sa part relative jusqu'à 85,0 % des locuteurs de français dans le monde, en 2050⁴. La jeunesse, dont les modalités de reconnaissance varient habituellement entre les 35 ans et moins ou les 30 ans et moins, réunit une masse critique des populations mondiale et francophone.

Considérant la maxime selon laquelle l'union fait la force, *Jeunes francophones sans frontières* aspire ainsi à une convergence des idées, de la passion et des préoccupations des jeunes d'aujourd'hui, pour bâtir un monde meilleur, pavant la voie à la recherche du bonheur, permise par le développement humain auxquels aspirent tous les êtres humains dans leur individualité, mais aussi, dans leur somme, toutes les sociétés.

Alors que le présent incarne la résultante du passé forgeant les jalons du futur, *Jeunes francophones sans frontières* estime l'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels de la gouvernance névralgique à l'édifice d'un avenir porteur et prometteur, cristallisant les aspirations d'une jeunesse animée par la soif inextinguible d'un monde où l'action se fait sœur du rêve.

En ce sens, nous communions au cap tenu par l'actuelle secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence la Très Honorable Michaëlle Jean, qui lors d'une allocution prononcée le 11 juin dernier devant la Société des relations internationales de Québec (SORIQ), reconnaissait les jeunes en tant que vecteurs de stabilité et de paix, soulignant à cet effet le rôle

¹ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, «

² « Un milliard d'Africains ! », dans *Jeune Afrique*, n° 2550, du 22 au 28 novembre 2009, p. 24-31

³ ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, « Estimation des francophones », < <http://www.francophonie.org/Estimation-des-francophones.html> >, 19 juillet 2015.

⁴ *Ibid.*

nodal de l'éducation, la nécessité de convertir une coopération multilatérale en coopération multipartenariale et le fait que la francophonie doit également transiger par la francophilie.

À la croisée des thèmes des premier et second Forums mondiaux de la langue française, *Jeunes francophones sans frontières* propose de mettre de l'avant la créativité des jeunes pour assurer l'avenir de la langue française, en tant que vecteur utile d'un système de pensée singulier à travers lequel peut rayonner une pluralité d'esprits, à l'aune d'un contexte positivement mondialisé, mais tendant vers une hégémonie culturelle pouvant compromettre la diversité par la confrontation de laquelle peut émaner les solutions à des enjeux tout aussi globalisés qui ne sauraient véritablement s'entendre d'une voix unique.

Pour ce faire, nous recommandons à l'Organisation internationale de la francophonie, la création d'un groupe consultatif jeunesse permanent auprès de son secrétariat général, de façon à participer activement au processus de gouvernance et à fournir un avis périodique sur des enjeux déterminants et promettant d'affecter une conjoncture dont la jeunesse d'aujourd'hui sera l'héritière et ce, notamment en matière de libre-circulation dans l'espace francophone ; l'éducation et la formation en français, la francisation et la « francophilisation » de l'univers numérique ; la diversité culturelle.

ANNEXES

ANNEXE A

Déclaration des jeunes francophones et francophiles – Québec 2012

***Réponse à l'appel lancé par Son Excellence Monsieur Abdou Diouf,
Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.***

À toutes les personnes ayant en commun l'usage, la connaissance ou l'amour de la langue française ;

Aux Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ;

Avec l'intime conviction de représenter la jeunesse francophone et francophile mondiale, nous, forces émergentes réunies à Québec à l'occasion du premier Forum mondial de la langue française, aspirons à une fraternité francophone tangible et durable.

Dans cette optique, nous vous présentons le sens que recèle pour nous l'avenir en français.

Conscients des enjeux socioculturels, économiques et géopolitiques contemporains, nous ressentons la responsabilité d'ajouter nos voix à celles qui revendiquent déjà l'attention des instances nationales et internationales sur les quatre (4) défis suivants qui nous préoccupent :

- 1) Libre circulation dans l'espace francophone ;
- 2) Education et formation en Français ;
- 3) Francisation et « francophilisation » de l'univers numérique ;
- 4) Diversité culturelle.

Libre circulation dans l'espace francophone

Dans le but de favoriser la coopération décentralisée entre les oasis de la langue française du monde entier, nous soutenons la nécessité de mettre en place un passeport francophone opérationnel qui favorise d'une part, la circulation des personnes et, d'autre part, qui légitime l'identification des francophones et francophiles à la francophonie mondiale qui se veut libre, égalitaire et fraternelle.

Éducation et formation en Français

Convaincus qu'une langue n'est apprise que si elle est utile pour l'élaboration du savoir et la transmission des connaissances, il est capital que celles et ceux qui ont les moyens acceptent de soutenir humainement, techniquement et financièrement la formation, la recherche, la traduction d'oeuvres et le développement d'opportunités professionnelles dans l'espace francophone.

Francisation et « francophilisation » de l'univers numérique

Ayant la certitude que les potentialités de l'univers virtuel ne sont pas encore exploitées à leur pleine capacité par la francophonie, alors que seulement 5% du contenu numérique se présente en français, il est impératif qu'un effort supplémentaire soit fait par tous les acteurs afin de rattraper ce retard. Il importe donc de « francophiliser » la toile.

Diversité culturelle

Dans le contexte d'une mondialisation orientée vers l'hégémonie de l'unilinguisme, il est culturellement légitime d'exiger de la francophonie prudence et réserve afin que la langue française n'apparaisse comme une langue d'invasion. D'où l'importance pour la francophonie de considérer la diversité culturelle comme valeur ajoutée à toutes les civilisations et l'interculturalité comme carrefour identitaire où chacun enrichit de son expérience personnelle la réalité de l'autre, sans la dénigrer.

Enfin, soucieux de maintenir la proximité engendrée par le Forum mondial de la langue française, les jeunes annoncent leur ferme intention de poursuivre leur engagement pour la protection et la promotion de la francophonie dans un esprit de solidarité.

Nous nous engageons à assister la Francophonie à travers un comité pour le suivi et la mise en oeuvre des recommandations de Québec 2012.

Pour la jeunesse francophone et francophile, le silence n'est pas une option.

Québec, le 6 juillet 2012

ANNEXE B
Statuts Jeunes francophones sans frontières

STATUTS DE L'ASSOCIATION

“Jeunes Francophones sans Frontières”

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 2 de La charte canadienne des droits et liberté et à l'article 3 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, portant sur la liberté d'association :

Nous, Jeunes francophones et francophiles du monde, réunis ensemble pour la première fois lors du 1^{er} forum mondial de la langue française au Québec du 02 au 06 juillet 2012, signataires de la Déclaration des Jeunes francophones et francophiles,

Fiers de contribuer à la marche du monde et de valoriser l'esprit de créativité, d'initiative et d'intégrité, par la promotion de la culture et de l'éducation, facteurs du progrès social ;

Soucieux de donner à la jeunesse une place de choix dans le concert des nations ;

Désireux de faire de l'espace francophone un foyer de partage et d'espérance pour tous ;

Conscients que le développement socio- économique et culturel du monde est une dynamique collective et le fruit du travail et de l'abnégation ;

Décidons de mettre en place une association régie par les présents statuts et règlement intérieur dont la teneur suit :

Titre I: Des dispositions Générales

Article 1er: De la création

- 1) Il est créé entre les membres qui adhèrent aux présents statuts une association dénommée « **Jeunes francophones Sans frontières** » dont le sigle abrégé est « **JFSF** »
- 2) **JFSF** est une association apolitique, laïque à but non lucratif et à caractère international soumis à la loi régissant les organisations et associations de son siège.

Article 2 : Le Siège et le ressort territorial

Le siège de JFSF est à Québec (Canada). Le siège peut être transféré en tout autre lieu et des représentations régionales peuvent être créées à tout autre endroit dans le monde sur résolution de l'assemblée générale réunie en séance extraordinaire. Les activités couvrent tout l'espace francophone, c'est-à-dire, tout territoire où se trouvent des jeunes francophones et francophiles.

Article 3 : La Durée et la Devise

La durée de l'association est illimitée et sa devise est «**Une jeunesse dynamique est un monde en couleurs** ».

Titre II: Des objectifs et des principes directeurs

Article 4 : Les objectifs

Forts de la déclaration des jeunes francophones et francophiles de Québec 2012, JFSF s'engage à stimuler la participation et l'intégration des jeunes à la vie sociale et citoyenne locale, nationale et internationale. Dans cette perspective, les objectifs principaux de JFSF sont :

- 1) Contribuer à la promotion et à la vitalité de la langue française et des cultures francophones dans toute leurs diversités ;
- 2) Promouvoir la prise en compte effective des particularités culturelles et linguistiques qui fondent l'espace francophone et font sa richesse ;
- 3) Mettre en exergue les capacités des jeunes de participer dans leurs domaines respectifs de compétence au processus de développement d'un espace francophone solidaire;
- 4) Promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous les jeunes ;
- 5) Sensibiliser les jeunes citoyens à la gouvernance participative dans la gestion des affaires publiques;
- 6) Promouvoir des initiatives visant à renforcer la paix, la sécurité, les droits de l'Homme et des peuples dans tout l'espace francophone ;
- 7) Identifier et renforcer les capacités des jeunes francophones œuvrant dans les secteurs prioritaires au développement durable.
- 8) Accroître l'expansion de la langue française sur la Toile pour son rayonnement international.

Article 5: Les principes directeurs

1- Le principe de la promotion de la langue française

La promotion de la langue française va au-delà d'une idéologie politique ; il s'agit, pour nous et nos pairs, de concevoir une vision irénique de partage et d'échange qui prend corps dans la promotion de la solidarité pour tous dans le monde à travers la langue. Nul ne peut déroger à ce postulat s'il veut participer avec nous à la construction d'une francophonie sans frontières.

2- Le principe de l'intégration

Le développement durable passe nécessairement par la formation des réseaux économiques et culturels dont l'objectif primordial promeut la fédération de tous les États ; bien plus, il s'agit d'œuvrer pour l'intégration de la jeunesse pour assurer le passage entre les âges et les lieux.

3- Le principe d'ouverture et de solidarité

La promotion de la francophonie sans frontières obéit à la déconstruction des stéréotypes et entend valoriser les compétences et les performances de tous et de toutes en vue d'une mutualisation des savoirs.

4- Le principe de l'engagement

L'engagement de la jeunesse pour l'émergence d'une francophonie sans frontière est un motif de responsabilité et de prise de conscience. Un tel engagement, axé sur la marche vers l'avenir, répond aux aspirations souveraines de ses membres qui y voient l'expression d'une fraternité tangible.

Article 6 : Moyens d'actions

Pour atteindre ses objectifs, l'association JFSF entend :

- 1) Faire des recherches scientifiques et des analyses pratiques ;

- 2) Participer à la formation et à la sensibilisation des jeunes à travers des enseignements interdisciplinaires ;
- 3) Mener des actions concrètes en faveur de politiques plus favorables à l'accès facile au livre et à la redistribution des livres en français dans tous les pays de l'espace francophone ;
- 4) Nouer des partenariats avec les individus et les communautés cibles ou les organisations poursuivant les mêmes objectifs ;
- 5) Faire un plaidoyer en faveur de l'effectivité d'une formule (ou document) facilitant la mobilité dans l'espace francophone ;
- 6) Encourager la mobilité des jeunes des pays du Nord vers les pays du Sud et entre les jeunes des pays Sud afin de promouvoir le partage d'expériences ;
- 7) Organiser des conférences, séminaires, formations, rencontres, échanges et colloques par et pour des jeunes promouvant la démocratie, la citoyenneté, les droits de l'Homme, l'interculturalité, la cohabitation des langues et le développement durable ;
- 8) Organiser des activités et rencontres culturelles afin d'assurer une plus large publicité aux œuvres des artistes et artisans francophones ;
- 9) Créer des sites internet et blogs francophones ;
- 10) Renforcer des connaissances en matière de paix et d'intégration régionale, de protection des droits de la personne, de l'environnement et de l'exploitation contrôlée des ressources naturelles, notamment en vue de favoriser l'implication des jeunes générations dans l'élaboration des politiques contribuant d'une part à l'éradication de la pauvreté et d'autre part au développement durable.

Titre III : DES MEMBRES

Chapitre 1^{er} : La qualité de Membre

Article 7 : Généralités

JFSF regroupe trois (03) catégories de membres :

- Les membres fondateurs : ce sont des personnes ayant contribué à la création de l'association et défini ses grandes lignes d'action et d'intervention.
- Les Membres d'honneur : ce sont des personnes physiques et morales qui, bien qu'externes aux activités de l'association, se reconnaissent dans ses statuts et soutiennent de façon morale ou matérielle ses activités.

- Les membres ordinaires : tous jeunes francophones et francophiles

Article 8 : Conditions d'adhésion

Est membre de JFSF toute personne physique ou morale jouissant de ses facultés mentales et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation à une peine privative de liberté, ayant fait la demande d'adhérer ou ayant été proposé comme membre, respectant les statuts de l'association et approuvant la déclaration de Québec, élément fondateur de notre association.

Article 9 : Perte de la qualité de Membre

La qualité de membre se perd par :

- Démission matérialisée par une lettre adressée au Comité directeur ;
- Exclusion pour inobservation des dispositions statutaires et réglementaires de l'Association. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale ordinaire à la majorité absolue de ses membres présents ;
- Décès.

Chapitre 2 : Droits et obligations des Membres

Article 10 : Droits

Tout Membre a le droit :

- De prendre part aux Assemblées générales de l'Association et participer à toutes les activités initiées par l'association ;
- D'accéder à tous les produits et structures à caractère social de l'Association.

Article 11 : Obligations

Tout membre de JFSF s'engage à :

- Contribuer au fonctionnement et au développement de l'Association en payant les cotisations aux taux prévus par le règlement intérieur et résolutions des Assemblées générales ;
- Ne pas entreprendre une activité concurrente à celle de l'Association, plus précisément là où elle est implantée ;
- Prendre part aux assemblées générales et autres activités de l'Association ;
- Se comporter de manière à faire honneur à l'Association.

TITRE IV : DES ORGANES

Article 12 : Généralités

Les Organes de JFSF sont les suivants :

- L'Assemblée Générale
- Le comité directeur
- Les Commissions

Chapitre 1^{er} : L'Assemblée Générale

Article 13 : Sa Composition

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de JFSF et est composée de tous les membres.

Elle se réunit en séances ordinaires tous les ans, quatre (04) fois et éventuellement en séances extraordinaires.

Article 14 : L'assemblée Générale Ordinaire

1) De la convocation

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par le Président de JFSF ou le Secrétaire Général par lettre ou message électronique adressée à chaque membre au plus tard 1 mois avant sa tenue. L'acte de convocation indique la date, l'heure, l'ordre du jour de la séance. Les documents à examiner à cette occasion sont joints à l'acte de convocation.

2) De la présidence des Travaux

Les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire sont présidés par le Président de l'association ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par son adjoint ou le Secrétaire Général.

3) Du Quorum

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié des membres électeurs et éligibles sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, une autre assemblée générale ordinaire est convoquée sous huitaine ; celle-ci siège quel que soit le nombre de membres présents.

4) Des pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire est compétente pour :

- Statuer sur le rapport d'activité du Comité directeur ;

- Définir la politique à appliquer par le Comité directeur au cours de l'exercice budgétaire ;
- Élire les membres du Comité directeur dont son président ;
- Examiner et adopter les propositions d'exécution des activités de l'Association ;
- Admettre de nouveaux membres ;
- Exclure des membres.

5) *Des mandats de représentation et des modalités de vote*

- Tout membre fondateur ou d'honneur empêché peut déléguer ses pouvoirs à un autre membre en règle par procuration écrite, datée et signée du délégant. Toutefois, aucun membre ne peut être porteur de plus d'un mandat de représentation ;
- Le vote se fait sur le principe « un électeur, une voix » ;
- Les décisions sont prises à la majorité simple des voix et, en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

6) *Des réunions*

- L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit toutes les fois que le Comité directeur le juge utile.

Article 15 : De l'Assemblée Générale extraordinaire

1) *De la convocation*

L'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée par le/la Président (e) ou les deux tiers (2/3) des membres fondateurs et d'honneur en règle.

2) *De la présidence des travaux*

- Les travaux de l'Assemblée générale extraordinaire sont conduits par le/la Président (e) de JFSF quand c'est lui/elle qui a convoqué ladite assemblée ;
- Lorsqu'elle est convoquée par les deux tiers (2/3) des membres, l'assemblée élit le président de séance, un secrétaire de séance et un scrutateur.

3) *Des pouvoirs*

L'Assemblée Générale extraordinaire est compétente pour :

- Élire partiellement les membres du Comité directeur;
- Adopter le règlement intérieur de JFSF ;
- Dissoudre l'Association ;
- Statuer sur le transfert du siège de l'Association.

4) De la prise de décision

Les décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés suivant le principe « Un électeur, une voix ».

5) Du Quorum

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si :

- La moitié au moins des membres est présente lorsqu'elle a été convoquée par le/la Président (e) de l'Association ;
- Les deux tiers (2/3) des membres sont présents lorsqu'elle n'a pas été convoquée par le/la Président (e) ;
- Lorsque le Quorum n'est pas atteint, une autre assemblée générale extraordinaire est convoquée dans les mêmes conditions et siège quel que soit le nombre de membres présents.

Chapitre II. Du Comité directeur

Article 16 : Le Comité directeur est l'Organe délibérant de l'Association

1) De sa composition et du mandat

Constitué des responsables de chaque commission et des membres d'honneur élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat de trois (03) ans renouvelable.

2) Des réunions et des compétences

Le Comité directeur se réunit deux fois par an sur convocation de son/sa Président (e) par tout acte laissant une trace certaine huit jours avant sa tenue à l'effet de :

- Statuer sur le rapport d'activité de l'association;
- Veiller à l'application de la politique définie par l'Assemblée générale ;
- Examiner toute situation dans l'intérêt de l'Association.

3) Des rémunérations

Les fonctions de membre du Comité directeur ainsi que celles de tous les autres membres se font à titre gratuit. Toutefois, le remboursement des frais peut être accordé à tout membre qui prend part à une session du conseil au prorata des fonds disponibles.

4) Du Quorum

Le Quorum est réputé atteint lorsqu'au moins la moitié des membres sont présents ou représentés. Dans le cas contraire, une autre session est convoquée pour le lendemain et il siège quel que soit le nombre des membres présents.

Chapitre III. Des Commissions

Article 17 : Nombre de commissions

JFSF développe en son sein quatre (04) commissions interdépendantes, conformément au Manifeste qui féconde l'association lors du 1^{er} Forum mondial de la langue française au Québec. Chaque commission, en ce qui la concerne, mène des activités proactives pour le compte de l'Association.

Article 18 : Composition des commissions

Les commissions sont composées de tous les membres de l'Association désirant mettre leurs connaissances et compétences au service de la jeunesse francophone dans un domaine qui leur est familier.

Article 19 : Fonctionnement des commissions

Les commissions fonctionnent de manière autonome mais dans le stricte respect de la politique générale de l'association et font des plans d'action et des rapports d'étape réguliers qu'ils soumettent au comité directeur pour avis.

Les rapports généraux de chaque commission seront présentés lors de chaque Assemblée générale.

TITRE V : DES RESSOURCES

Article 18 : De La provenance des ressources

Les ressources de JFSF proviennent :

- Des subsides et financements qui lui sont octroyés par des personnes et institutions publiques ou privées ;
- Des dons et legs ainsi que toutes sommes perçues à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'Association en vue de la réalisation de ses objectifs ;
- De toute autre source conforme aux lois et règlements en vigueur.

Article 19 : De la sécurisation des fonds

Les avoirs financiers de l'Association sont déposés dans au moins un compte ouvert auprès des institutions financières du pays de domiciliation ou tout autre pays conformément à la législation en vigueur.

Les comptes ainsi ouverts sont gérés sur le principe de la double signature, dont celle du (de la) Président (e) et du Trésorier. En cas d'indisponibilité de l'un des signataires, le Comité Directeur peut prendre une résolution désignant un signataire intérimaire à titre d'administrateur (s).

Article 20 : De la compatibilité et de la vérification des comptes

JFSF tient une comptabilité conformément au plan OHADA.

Les comptes de JFSF sont audités chaque année par un auditeur externe qui peut assister et être entendu à la session du Conseil d'Administration statuant sur l'exécution du budget de l'Association.

Article 21 : De l'exercice budgétaire

L'exercice budgétaire de JFSF court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année conformément à la législation en vigueur.

Titre VI. Des dispositions diverses et transitoires

Article 22 : De la modification des statuts

Les Statuts de JFSF ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet.

Article 23 : Du règlement intérieur

Un règlement intérieur précisant les modalités d'application des présents statuts sera ultérieurement adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 24 : De la dissolution

JFSF peut être dissout à la demande des 2/3 des membres de l'Assemblée Générale réunie en Assemblée extraordinaire ; en conséquence, l'Assemblée Générale désigne le liquidateur chargé de réaliser l'actif et de liquider le passif. L'Actif sera dévolu à une structure poursuivant les mêmes buts.

Pour le Comité Directeur,

Isidore Pentecôte BIKOKO et Samuel SAMSON

Fait à Québec le 25 mars 2014.

ANNEXE C
Manifeste du 20 mars 2013

Le 14 mars 2013

A

**Son Excellence
Monsieur le Secrétaire Général de
l'Organisation Internationale de la
Francophonie (OIF)**

Objet : Pour le renforcement de la solidarité francophone.

Excellence,

Nous, les signataires de la Déclaration des Jeunes Francophones et Francophiles lors du 1^{er} Forum Mondial de la Langue Française, en ce 20 mars 2013, Journée Internationale de la Francophonie, réaffirmons notre volonté de concrétiser, dans un avenir proche, les actions majeures de la Déclaration de Québec concernant les thématiques suivantes :

- 1) Libre circulation dans l'espace francophone ;
- 2) Éducation et formation en français ;
- 3) Francisation et « francophilisation » de l'univers numérique ;
- 4) Diversité culturelle.

En effet, nous sommes convaincus que la langue française est un outil privilégié dans le grand dialogue interculturel. Sa pratique, dans la plus petite mesure, s'impose comme le socle granitique d'un univers fédérateur de toutes les différences de tons, d'accents, de vocabulaires. C'est une initiative qui trouve son sens dans la promotion du Volontariat International de la Francophonie, même si un tel engouement ne remplit pas toujours les attentes d'un *Passeport* francophone en étude. La solidarité de la jeunesse francophone passe par la mobilité, vecteur de *la diversité culturelle*, gage d'un humanisme postmoderne pour une société en crise.

Ainsi, donc, nous nous engageons à travailler directement avec l'OIF, par l'entremise des États et des communautés dont nous sommes citoyens, à développer des espaces de liberté dans lesquels nos identités religieuses, ethniques et culturelles distinctes pourront s'épanouir et, à demeure, où nos vies, d'égale importance, pourront être vécues dans la dignité, à l'abri de toute hégémonie politique, économique et culturelle.

Plus que jamais, nous voulons célébrer une francophonie dynamique qui promeut les valeurs de liberté, d'humanisme, de droits de l'homme, de droit des peuples à disposer

d'eux-mêmes, de démocratie, d'égalité, de dignité des hommes et des femmes, des cultures en dialogue, dans la solidarité communautaire pour le développement . Nous voulons être le bras séculier des opérateurs de la Francophonie dans leur volonté d'accompagner des personnes ayant le français en partage. Nous voulons sortir des sentiers battus et ensemble faire pari sur l'avenir !

Recevez, Excellence, nos vœux les meilleurs pour la Francophonie sans frontières.

ANNEXE D

Liste des membres – Jeunes francophones sans frontières

Liste des membres – Jeunes francophones sans frontières

N°	NOMS	COURRIELS
1	Julian CAVALLI	juliancaballi@hotmail.com
2	Elisabeth LARUE	Elarue01@hotmail.com
3	Marianne STONGE	mariannesonge@gmail.com
4	Rémi GOUPIL	directeur@fjfnb.hb.ca
5	Julianne BROWN	juliannebrown@hotmail.com
6	Natalie HAGGAR	nataliehaggar@hotmail.com
7	Mandy MIGUES	mandymigues@gmail.com
8	Oide Mazeromme	Ovide.maz@gmail.com
9	Doris perez	dorisedith@gmail.com
10	Daniel castillo	Djcastillo27@yahoo.es
11	Assia belgeddouche	Assiabel2000@yahoo.fr
12	Marcellin koba	marcellinkoba@yahoo.fr
13	Marden veganaden	jesmarden@gmail.com
14	Jamaina gomes	jamainafrances@gmail.com
15	Raquel pollo gonzalez	raquelpollo@yahoo.es
16	Norbert gallo	Norbert.gallo@gmail.com
17	Jeudy Aymeric	jeudyaymeric@hotmail.fr
18	Jules obama	Obama84@yahoo.fr
19	Marco morency	Marco.morency@snacadie.org
20	Eric Mathieu Doucef	Eric.mathieu.doucet@gmail.com
21	Mabaya mandungu	Ongtoi_rdcmm@yahoo.fr
22	Rachel decuir	Rachel.decuir@gmail.com
23	Marilou loncol daigneault	Marilou.loncol@gmail.com
24	Baguiri oumemath	oumbaguiri@yahoo.fr
25	Degboe rolande	degboerolande@yahoo.fr
26	Maricel fernandez millet	milletmari@gmail.com
27	Julian cavalli	juliancavalli@hotmail.com
28	Rémi goupil	directeur@fjfnb.nb.ca
29	Julianne brown	juliannebrown@hotmail.com
30	Mathias brismée	mbrismee@hotmail.com
31	Ariane juneau-godin	ariane@fjfnb.nb.ca
32	Ribio nzeza bunketi buse	nzezaribio@yahoo.fr
33	Nehemiya naman	kakalenehemie@yahoo.fr
34	Ameur lahoul	lahoul@yahoo.fr
35	Merar yazid	Merar1983@yahoo.fr
36	Amadou moctar diallo	amoctardiallo@gmail.com
37	Sidy fall	Hugovictor1802@gmail.com
38	Roxalle tardif-couture	Roxanne.t.c@hotmail.ca
39	Adrienne haleth ramos	Haleth.87@gmail.com
40	Nicolas corbeil	nlcorbei@ucabaty.ca
41	Bokodjin A.dodji	bokodji@gmail.com

42	Jean-Philippe vinette	Jean-philippe.vinette@live.ca
43	Claude Kazadi Lubatshi	kazaclaude@yahoo.fr
44	Christoforos pavlakis	chrispavlakis@hotmail.com
45	Samuel samson	samuelsamson@sympatico.ca
46	Jean-pierre bahouny	Bakkoum78@yahoo.fr
47	Julie labelle morisette	Julie.moris7@gmail.com
48	Chantal gaudet	Cgaudet16@yahoo.ca
49	Rachelle francoeur	rachlfrancoeur@gmail.com
50	Rémi marien	Remi_mari1@hotmail.fr
51	Bénie Maleka	b.maleka@hotmail.be
52	Manu mainil	emainil@gmail.com
53	Nathan rabalais	njrabalais@gmail.com
54	Yvens rumbold	Yvens2004@yahoo.fr
55	Pollo gonzalez raquel	raquelpollo@yahoo.es
56	Raoul reyes mancebo	Rrmancebo1982@gmail.com
57	Moise valesy	Lyvesa7@yahoo.fr
58	Criscel heon	criscelleon@yahoo.ca
59	Ignacio reyes cayul	Ignacito.ignacito@gmail.com
60	Jamina nazzari gomes	jamainafrances@gmail.com
61	Jean-louis max	Reves-realises@lapiste.not
62	Younes kanboul	kanbouj@free.fr